

MAIRIE DE BOUC BEL AIR
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 26 MARS 2018
A 18 heures 30

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Amapola VENTRON, Marie-Odile ARMANDON, Mathieu PIETRI, Monique SALOMON, Roger MOSSÉ, Corinne LE MEUT, Edmond EUTEDJIAN, Edouard ALEXANDER, Claude LAMPO, Armand CHAMLA, Claudine ACHAINTE, Dominique BIÈCHE, Roger HOUBIX, Yann PERTUISEL, André GAUTIER, Véronique GARNIER, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Patrice LANZON, Joseph CASSARO, Marie-Pierre VITIELLO, Christine SICCARDI, Marie-Christine OBERLINKELS, Jean-Marc BRETTIN, Hervé PLISSON.

POUVOIRS : Mathieu MORATEUR à Richard MALLIÉ, Colette TOULLEC à Monique SALOMON, Stéphane PIERRACCINI à Amapola VENTRON, Vanessa BRESCIA à Marie-Odile ARMANDON, Alain DUBOIS à Jean-Marc BRETTIN, Anthony CHEKROUN à Mathieu PIETRI.

ABSENTE EXCUSÉE : Véronique BIANCHI.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose que Madame SICCARDI soit désignée comme secrétaire de séance ; ceci étant fait, il procède à l'appel. Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal qui comporte 26 rapports, Monsieur le Maire donne lecture de sa déclaration.

18.01.01 – Adoption du compte-rendu de la séance du 26 Février 2018.

Monsieur le Maire met le compte-rendu aux voix : il est voté à l'unanimité.

18.02.02 – Information au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Décision N°2018-007 Contrat administratif d'occupation du domaine privé, à titre précaire et révocable.
Commune de Bouc Bel Air/ Mme HAREL Delphine.

18.02.03 – Suppression de 5 postes au registre des effectifs.

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'avis du Comité Technique qui s'est réuni le 19 mars 2018, il y a lieu de l'autoriser à supprimer à compter du 1^{er} avril 2018, les postes occupés par cinq agents partis à la retraite.

Puis, il met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.04 – Mise à disposition d'un agent au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (S.I.G.V)

Monsieur le Maire fait savoir que compte tenu des besoins du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat, il y a lieu de renouveler la mise à disposition d'un technicien Principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 90 % de sa durée de travail hebdomadaire, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 inclus.

Puis, il met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.10 – Actualisation de la carte scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Monsieur PIETRI fait savoir qu'il est nécessaire d'équilibrer les effectifs dans l'établissement scolaire compte tenu des nouveaux programmes en cours et à venir sur la commune et propose d'actualiser la carte scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.11 – Bilan des acquisitions / cessions réalisées par la Commune ou l'EPF PACA au cours de l'année 2017.

Madame SALOMON présente le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2017 qui n'appelle pas un vote.

18.02.12 – Proposition de création de chemins de randonnée de 8 et 13 km sur le territoire de la commune.

Madame LE MEUT fait savoir que dans le cadre du projet de développement de la randonnée sur le territoire de la commune, deux nouveaux parcours ont été créés.

Elle propose à l'assemblée d'approuver la création des 2 parcours de randonnée de 8 et 13 km dans la colline de Bouc Bel Air.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : 1 contre (Marie-Christine OBERLINKELS), elle est votée à la majorité.

18.02.13 – Compte de gestion budget de la Commune / Budget annexe du SPIC Cimetières : exercice 2017.

Monsieur ALEXANDER donne lecture de la délibération.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.14 – Compte administratif 2017 : Commune / SPIC Cimetières.

Monsieur ALEXANDER donne lecture de la délibération.

En ce qui concerne la commune, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 550 425.74 € et celui des recettes à 19 605 717.92 €. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement s'élève à 3 055 292.18€

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 6 929 866.81 € et celui des recettes à 8 237 550.73 €. Compte tenu des reports de l'exercice antérieur, le montant des dépenses est de 7 972 145.37 € et celui des recettes de 8 237 550.73 €, l'excédent d'investissement s'élève à 9 050.48€

En ce qui concerne le SPIC Cimetières, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 135 629.06 € et celui des recettes à 14 670.45 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 0 et celui des recettes à 13 000.00€

18.02.20 – Subventions aux associations de la commune : année 2018.

Monsieur ALEXANDER fait savoir qu'il s'agit des subventions versées dans le cadre du vote du budget aux associations de la commune (liste jointe à l'ordre du jour). Un élu ne participe pas au vote (Edmond EUTEDJIAN, Président d'une association).

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.21 – Vote de la diminution du montant de l'attribution de compensation de la commune de Bouc Bel Air.

Monsieur ALEXANDER rapporte que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, doit informer, avant le 15 février de chaque année, les communes membres du montant des attributions de compensation provisoires. A ce titre, le conseil de Métropole a adopté le 17 décembre 2017 et le 15 février 2018 les attributions de compensation provisoires applicables pour l'année 2018. En application de ces dispositions, un rapport a été soumis à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées proposant une majoration de l'attribution de compensation de la commune de Bouc Bel Air pour un montant de 3 079 365.00 €.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.22 – Autorisations de programme 2018 et crédits de paiements (AP/CP).

Monsieur ALEXANDER fait savoir que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer. Après avoir commenté la délibération, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir pour 2018 les autorisations de projet et crédits de paiement votés par opération et de modifier pour 2018 l'autorisation de programme d'Aménagement de la RD8n.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.23 – Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône : travaux d'amélioration en forêt communale - Programme 2018.

Monsieur CHAMLA commente la délibération en précisant qu'il s'agit d'une opération d'amélioration des travaux sylvicoles sur des parcelles forestières communales, canton les Pluechs.

Il indique que cette opération est estimée à 16 335.00 € HT, soit 17 968.50 € TTC financée par la Commune (50%) et par une demande de subvention auprès de Conseil Départemental des Bouches du Rhône (50%) au titre des travaux d'amélioration en forêt communale - Programme 2018.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

- 3) La dernière réunion du comité local de suivi des activités du site de Mange-Garri s'est tenue il y a 9 mois. Une nouvelle date de réunion avec Altéo a-t-elle été fixée ?

Monsieur le Maire informe que le comité local de suivi relatif à Mange-Garri ne s'est jamais réuni faute de candidature pour le constituer et informe que le comité de riverains se réunira en avril, une fois que l'ANSES aura confirmé sa présence.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

18.02.26 – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Bouc Bel Air pour l'opération de reconstruction de l'usine de potabilisation des Terres Blanches pour l'opération de démantèlement de Bassins existants à la station d'épuration et construction d'un bassin d'Orage

Après avoir motivé le rajout de cette question à l'ordre du jour en raison de son urgence, Monsieur le Maire commente le dossier.

En matière d'investissement, afin de permettre la poursuite des opérations de travaux engagées par la commune et dans le but de satisfaire à un objectif de continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Métropole et la commune ont choisi d'adopter une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la reconstruction de l'usine de potabilisation des Terres Blanches, le démantèlement de bassins existants à la station d'épuration et construction d'un bassin d'orage.

Puis, il met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

18.02.27 – Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'aménagement de réseaux humides à Bouc Bel Air.

Monsieur le Maire fait s'avoir qu'en matière d'investissement, afin de permettre la poursuite des opérations de travaux engagées par la commune et dans le but de satisfaire à un objectif de continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Métropole et la commune ont choisi d'adopter une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réseaux humides sur le territoire communal.

Puis, il met aux voix cette délibération : elle est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Bouc Bel Air, 27 mars 2018

Affiché en exécution de l'article
L 2121 25 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Richard MALLIÉ
Maire

